

Dossier de renseignements pour attribution des aides indirectes municipales 2023

Date limite de dépôts des dossiers : Lundi 16 JANVIER 2023

NOM DE L'ASSOCIATION :

.....

Liste des documents à fournir à l'appui de votre dossier d'aides indirectes (prêts de salles, de matériel, réservation espace public...)

Conformément aux dispositions du décret, loi du 30 octobre 1935, relatif au contrôle des associations subventionnées par les collectivités locales, les documents budgétaires demandés ci-dessous doivent impérativement être signés et certifiés conformes par le Président et le Trésorier de l'association.

Documents à joindre obligatoirement :

- Documents 1 + 1.1 + 1.2 (associations sportives uniquement)
- Procès-verbal de la dernière assemblée générale
- Attestation d'assurance

Documents à fournir (en cas de modification) et pour les nouvelles associations :

- Composition du bureau
- Statuts de l'association
- Récépissé de déclaration à la Préfecture de modification ou de création
- Attestation d'agrément Jeunesse & Sports pour les associations sportives

Réception le :

Dossier complet :

Dossier incomplet :